

No. of individuals involved (when practical)

23 361

Exception made

Les informations ont été fournies par 93 départements sur 96. 22 653 blaireaux ont été prélevés dans ces 93 départements en 2015 et 2016. La moyenne par département, soit 236 blaireaux, a été appliquée aux 3 départements manquants, conduisant au total de 23 361 indiqué ci-dessus.

Le détail des prélèvements figure dans le tableau joint

Reasons for issuing of licences (art. 9, i. to v.)

Sur les 22 653 prélèvements de blaireaux effectués dans les 93 départements qui ont fourni des informations :

15 375 ont été faits pour prévenir des dommages importants aux cultures, au bétail, aux forêts, aux pêcheries, aux eaux et aux autres formes de propriété (ii) ;

7 478 dans l'intérêt de la santé et de la sécurité publiques, de la sécurité aérienne, ou d'autres intérêts publics prioritaires et tout particulièrement pour la lutte contre les foyers de tuberculose bovine (iii)

Impact on the population

L'analyse effectuée par l'ONCFS en 2018 des données collectées au niveau national ne permet pas d'estimer catégoriquement les effectifs de blaireaux. Cependant, la continuité des observations sur l'ensemble du territoire, entre 2001 et 2012, permet de conclure qu'il n'a pas été observé de baisses importantes des populations au cours de cette période. Pour la décennie 2000, l'analyse des données nationales indiquent une tendance à la hausse des populations au niveau national, même si les variations sont importantes d'une région à l'autre. Au vu de la permanence de la distribution de l'espèce, il apparaît que les populations de blaireaux sont actuellement dans un état de conservation favorable.

Conditions of risk and the circumstances and the time and place under which exceptions where granted

Les mesures de régulation ciblées de blaireaux, mises en œuvre dans le cadre d'opérations ponctuelles de destruction administrative, visent les seuls spécimens causant des déprédations ou représentant un danger pour la santé publique ou la sécurité publique, par exemple en creusant des terriers dans les talus de lignes de train à grande vitesse pouvant provoquer un affaissement des rails et un déraillement, ou bien en tant qu'espèce participant à la propagation de la tuberculose bovine, maladie pour laquelle le blaireau est une espèce révélatrice d'une infection dans un territoire limité (voir présentation Sylvatub jointe)

Le détail par année, par motif et par département est fourni dans le fichier : Tableau dérogations blaireau 2015 et 2016.xls

The authority empowered to declare that the conditions have been fulfilled

Direction de l'Eau et de la Biodiversité
Ministère de la transition écologique et solidaire
Tour Séquoia,
Place Carpeaux
92055 La Défense
France

The controls involved

Les autorités françaises suivent avec attention la mise en œuvre de ces opérations, encadrées par le préfet dans chaque département et exécutées par des piégeurs agréés supervisés par des lieutenants de louveterie ou des agents de l'ONCFS.

Le programme de piégeage des blaireaux pour la lutte contre la tuberculose bovine est piloté au niveau national par la Direction Générale de l'Alimentation (DGAL) du Ministère de l'Agriculture dans le cadre du programme national de surveillance de la tuberculose bovine dans la faune sauvage, (Sylvatub) lancé en 2011. Le MTES, l'ONCFS, l'ANSES (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail), la Fédération nationale des chasseurs et les représentants des lieutenants de louveterie et des piégeurs agréés participent au comité de pilotage de Sylvatub.

Information on the conservation status of the derogated species

Cf. résultat du rapport ONCFS effectué sur demande du MTES en 2018 et joint à la réponse à la question : « Impact on the population ».

Justification for derogation for a species in an unfavourable conservation status

Sans objet. Le statut de conservation du blaireau en France n'est pas défavorable.

Alternative solutions considered and scientific data to compare them

Les mesures de contrôle des populations de blaireau d'Europe mises en œuvre par la France sont, à notre connaissance, les seules disponibles pour concilier les différents enjeux en présence, à savoir la conservation du statut favorable de l'espèce, la protection de la santé et de la sécurité publiques.

De nouvelles pistes de gestion ont été explorées par l'Office national de la chasse et de la faune sauvage dans le cadre de la lutte contre la tuberculose bovine. Parmi celles-ci, la destruction des terriers de blaireau n'a pas été jugée réalisable, l'étude de faisabilité n'a pas mis en évidence de moyen mécanique ou physique satisfaisant et efficace pour détruire les terriers.

Results of derogations (e.g. Cumulative effects and compensation measures where relevant)

Le statut de conservation du blaireau est favorable. L'espèce a été listée « LC » dans la liste rouge de France métropolitaine établie par l'UICN en 2017.